

Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 mai 2024

n° 081-24

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 230139 relatif aux travaux de requalification de la RD 1006 - Carrefour de la Trousse à La Ravoire

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 081-24

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 230139 relatif aux travaux de requalification de la RD 1006 - Carrefour de la Trousse à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau a approuvé le 21 décembre 2023 l'attribution du marché 230139 (lot 1 « terrassement, voirie et réseaux divers, bordures ») relatif à la requalification de la RD 1006 au niveau du carrefour de la Trousse à La Ravoire, au groupement Guintoli / EHTP/ NGE Route. Ce marché, notifié le 25 janvier 2024, est d'un montant estimé de 2 099 737,50 € HT.

Le montant précité est décomposé comme suit :

- solution de base : 2 005 819,50 € HT,
- prestation supplémentaire éventuelle : 93 918,00 € HT.

Or le montant de la solution de base figurant à l'acte d'engagement notifié au groupement est erroné puisqu'il intègre le montant de la prestation supplémentaire éventuelle.

L'avenant n° 1 vise donc à corriger cette erreur matérielle.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 156-23 du Bureau du 21 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux pour la requalification de la RD1006 - Carrefour de la Trousse à La Ravoire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché 230139 établi avec le groupement Guintoli / EHTP/ NGE Route,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

081-24

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 230139 relatif aux travaux de requalification de la RD 1006 - Carrefour de la Trousse à La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Marché 230139 - Avenant 1 - Carrefour de la Trousse - RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31542H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31542H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 05 juin 2024